Financement de l’eau

- **L’eau en France** : 23 milliards de dépenses annuelles dont 2,3 milliards par les agences de l’eau soit 10 %

- **Le prix de l’eau = tarifs + taxes**
  - **Tarifs** : librement décidés par les collectivités (≈ 90% du prix)
  - **Taxes** (**redevances** des agences de l’eau) : votées par les instances de bassin dans le cadre de la législation nationale (≈ 10 % du prix)

- **Les redevances = les recettes pour agir**
  - **100 % réinvesties pour financer le 12e programme**
  - **Effet levier**

Nouveau dispositif des redevances 2025

- **Les réseaux publics au cœur du nouveau dispositif** :
  - **Une clé nouvelle d'imposition** distinguant **réseaux publics** / milieu naturel
  - **Redevabilité** de **tout abonné** aux réseaux publics **via la facture d'eau**
  - sans distinction d'usage et à un taux unique
- **Une dimension incitative par** :
  - **Un signal prix** : tout m3 d'eau potable distribué est soumis à redevance
  - **La performance** : récompense des pratiques vertueuses des collectivités
  - **Le suivi des dispositifs de comptage** pour connaitre la réalité de la pression sur la ressource

Contact: redevances@eau-loire-bretagne.fr

TOUT COMPRENDRE SUR LA REFORME DES REDEVANCES

WWW.BIT.LY/REDEVANCES

https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/

Webinaire industriels le 17 janvier 2025 à 10h

Recettes du 12e programme : une maquette financière concertée

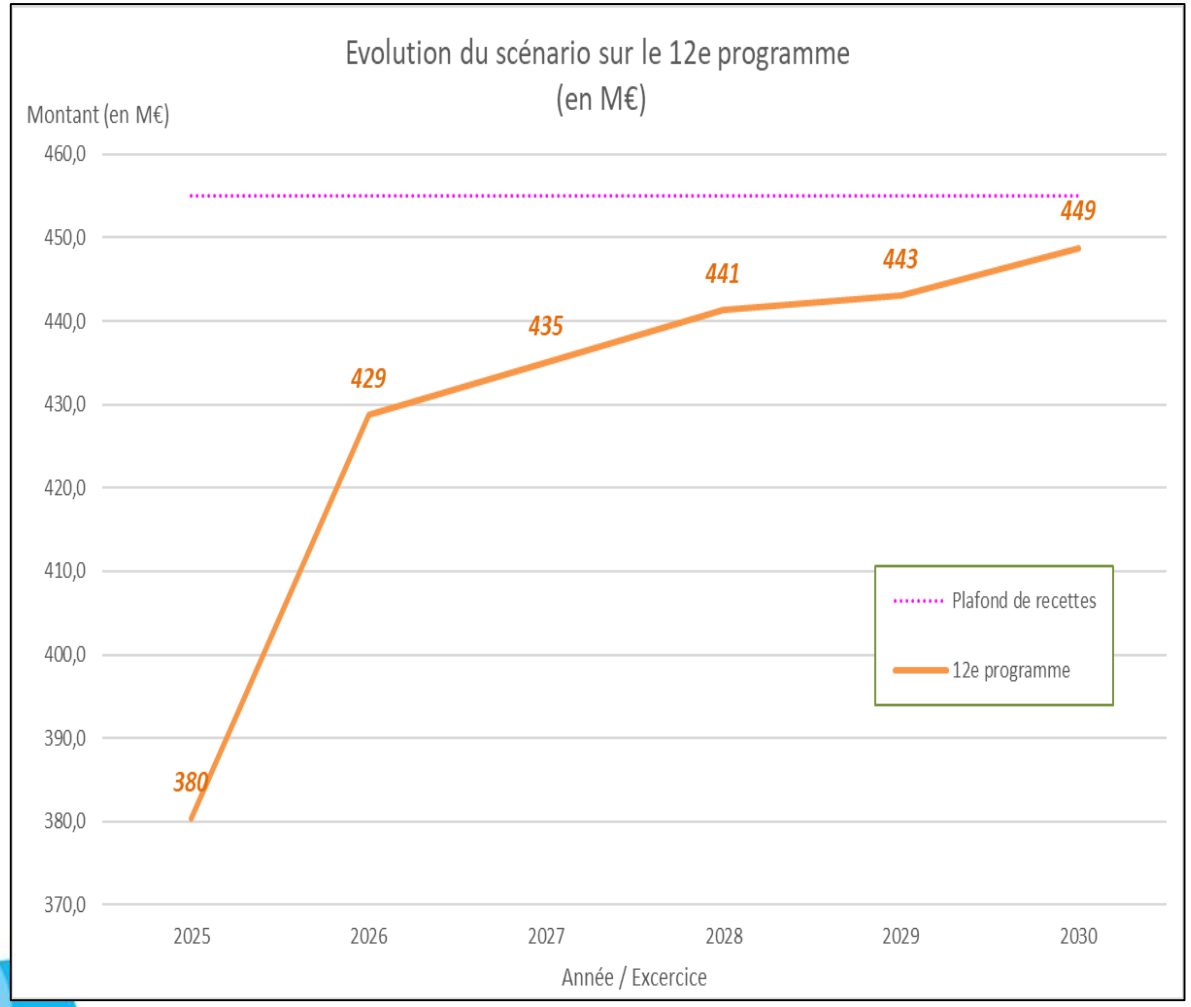

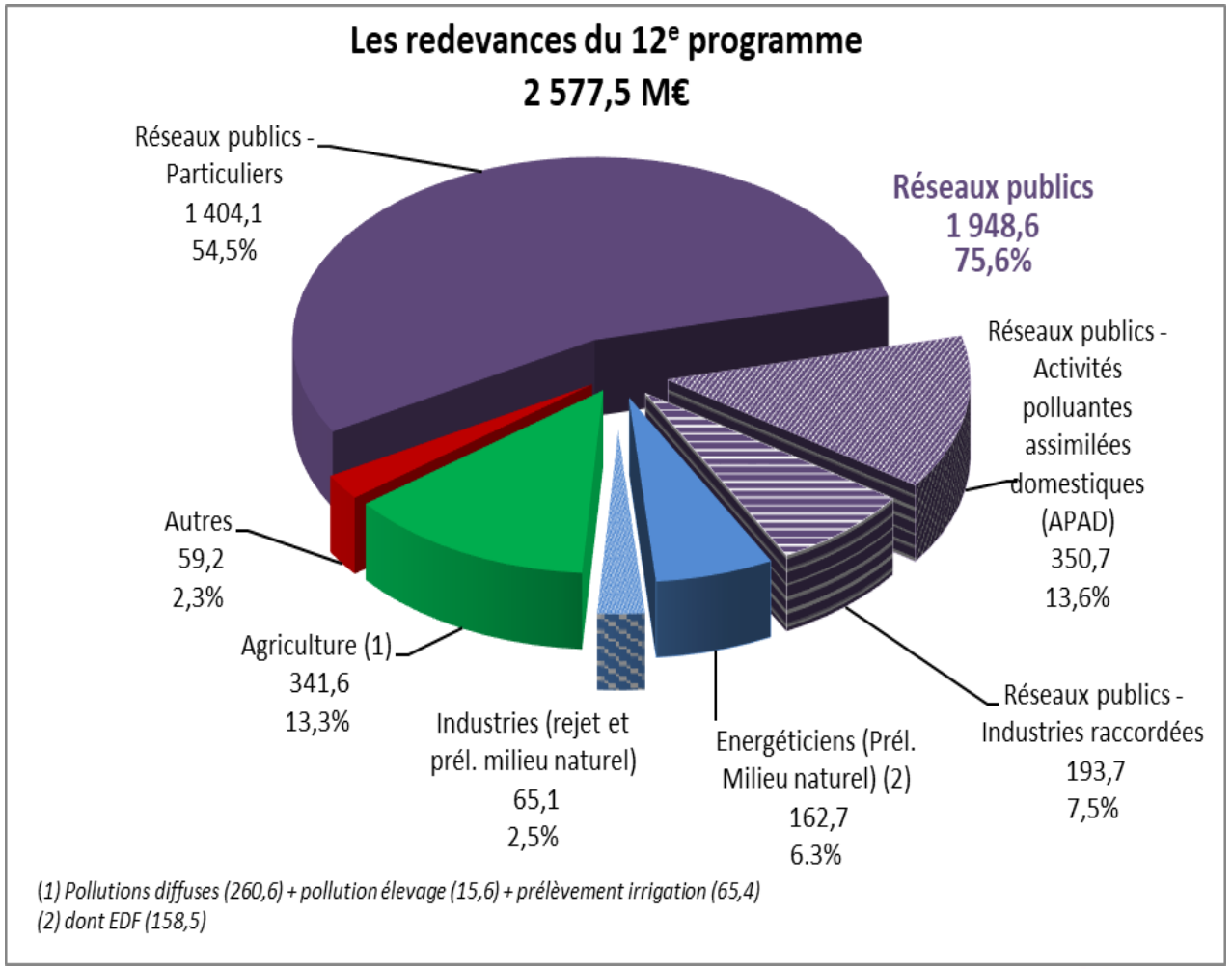

(1) Pollutions diffuses (260,6) + pollution élevage (15,6) + prélèvement irrigation (65,4)
(2) dont EDF (158,5)

Du 11e vers le 12e programme

Un programme **pluriannuel** sur 6 ans
Une **capacité d'adaptation** en réponse aux besoins des territoires
Une **continuité** du 11e vers le 12e programme par des **mesures de transition**

Lancement du P11 2019

- e

Révision du P11 2022

transition

Lancement du P12 2025

Des mesures de transition en 2025

Des mesures de transition pour les projets déposés au 11è programme :

- Engager les dossiers prioritaires selon les mêmes modalités en conservant les majorations d'aides
- Garder le bénéfice des autorisations de démarrage pour les projets dont les travaux sont engagés

Des mesures de transition pour assurer la continuité des contrats et des partenariats

- assurer en 2025 le financement des programmes d'actions des contrats territoriaux en cours le temps de se mettre en conformité avec les priorités du 12e P en 2026,
- Assurer la rétroactivité des aides au 1er janvier pour tous les dossiers d'animation, suivi, études, communication des contrats et des futures conventions de partenariat.

Pour l'examen des demandes d'aides dans le cadre de la transition => **dépôt dans le nouvel outil avant le 31 mars 2025**

Les temps forts de l'élaboration

18 MOIS D'ÉLABORATION PAR LES INSTANCES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

SOUS PILOTAGE DE LA COMMISSION PROGRAMME
AVEC LA MOBILISATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES
MILIEUX NATURELS, LITTORAL, COMMUNICATION ET ACTIONS INTERNATIONALES

MOBILISATION DES COMMISSIONS TERRITORIALES

★★★
BILAN ET ÉVALUATION DU 11e PROGRAMME

19 DÉLIBÉRATIONS

CA ⟷ **CB**

RÉFORME DES REDEVANCES À PARTIR DU 01/01/2025

2 LETTRES DE CADRAGE MINISTÉRIEL :
LES ORIENTATIONS ET LES MOYENS

Le document du 12e programme

Un programme pluriannuel 2025-2030 définissant :

- les recettes
- les dépenses
- l'équilibre financier
- les stratégies d'interventions
- les documents de mise en œuvre :
  - modalités d'intervention : fiches actions
  - règles générales
  - documents types : partenariats, accords de territoire…

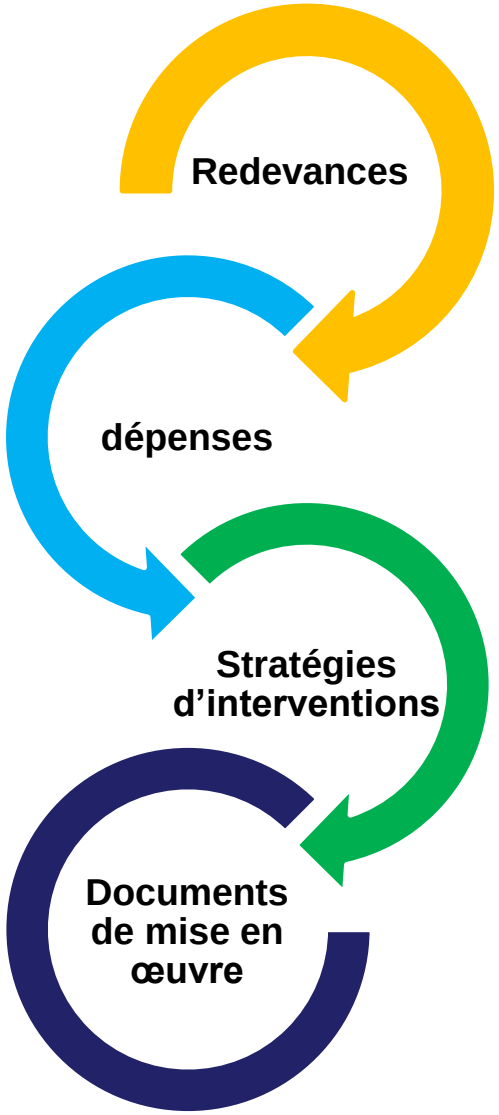

Le cadrage du 12e programme

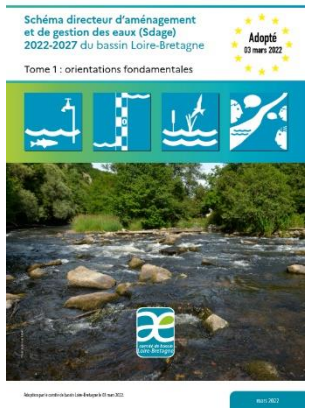

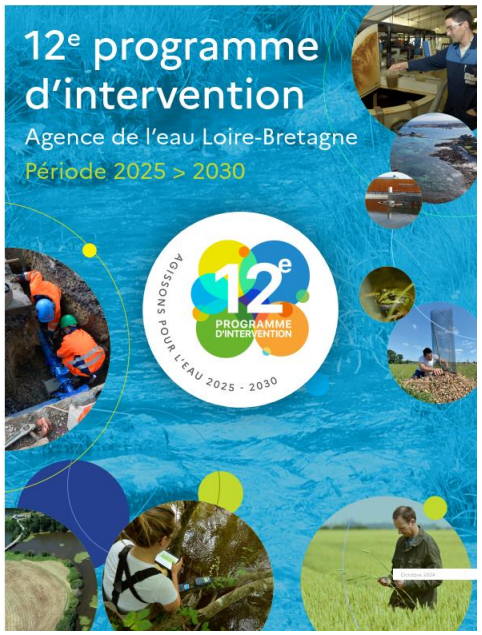

Le 12e programme 2025-2030 en chiffres

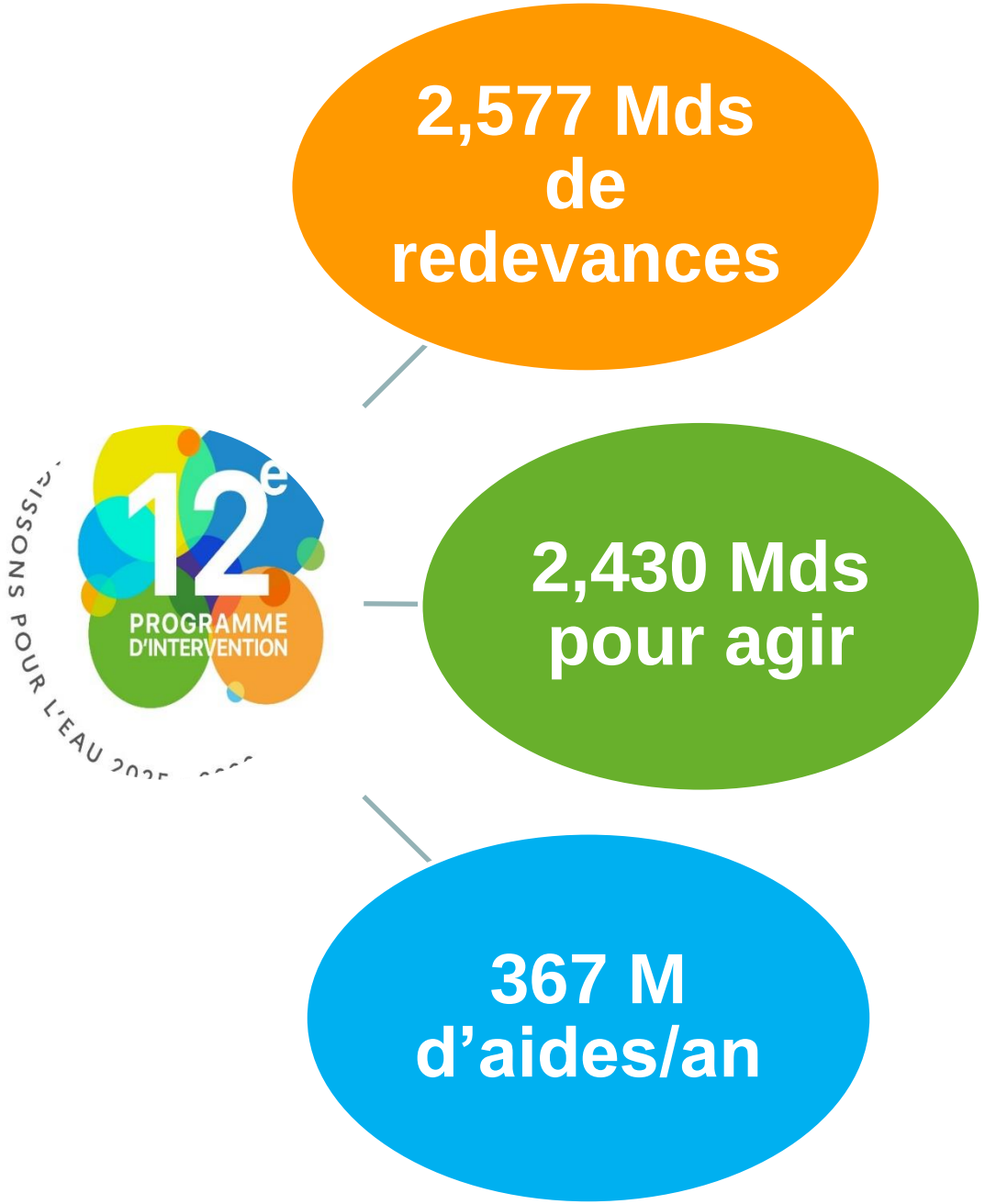

Les stratégies d'interventions

7 ENJEUX

la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée

la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines

une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau

une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante

le bon état des eaux et des milieux marins et littoraux

la solidarité entre les territoires et à l'international

la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

Les principes clés du 12e programme

Des principes clés pour construire le programme

1- Un programme construit autour **d'objectifs clés ciblés et chiffrés** à suivre tout au long du programme avec des indicateurs

2- Sélectivité et lisibilité du programme en ciblant l'action sur des **secteurs prioritaires** et **des taux différenciés** selon l'efficience des dispositifs d'aides

3- Renforcer la **transversalité** entre les démarches thématiques et la **coopération** entre acteurs : **partenariat autour d'objectifs partagés**

Taux et majorations d'aides

Des aides incitatives : 3 taux d'aide liés à l'efficience des dispositifs :

- taux d'accompagnement fixé à **25%**
- taux prioritaire fixé à **50%**
- taux maximal fixé à **70%**

Des majorations liées à la **solidarité urbain-rural** :

- **+10** points pour les collectivités,
- **+5** points sur les taux max permis par le RGEC pour les activités économiques

Des majorations de taux dans le **cadre d'un accord de territoire** avec l'agence de l'eau

Une majoration de + 10 points pour les **missions de coordination et d'appui thématique** et pour les **programmes de sensibilisation** lorsque les Régions sont partenaires

Les moyens mobilisés pour les aides

RÉPARTITION DES AIDES 2025-2030 EN M€

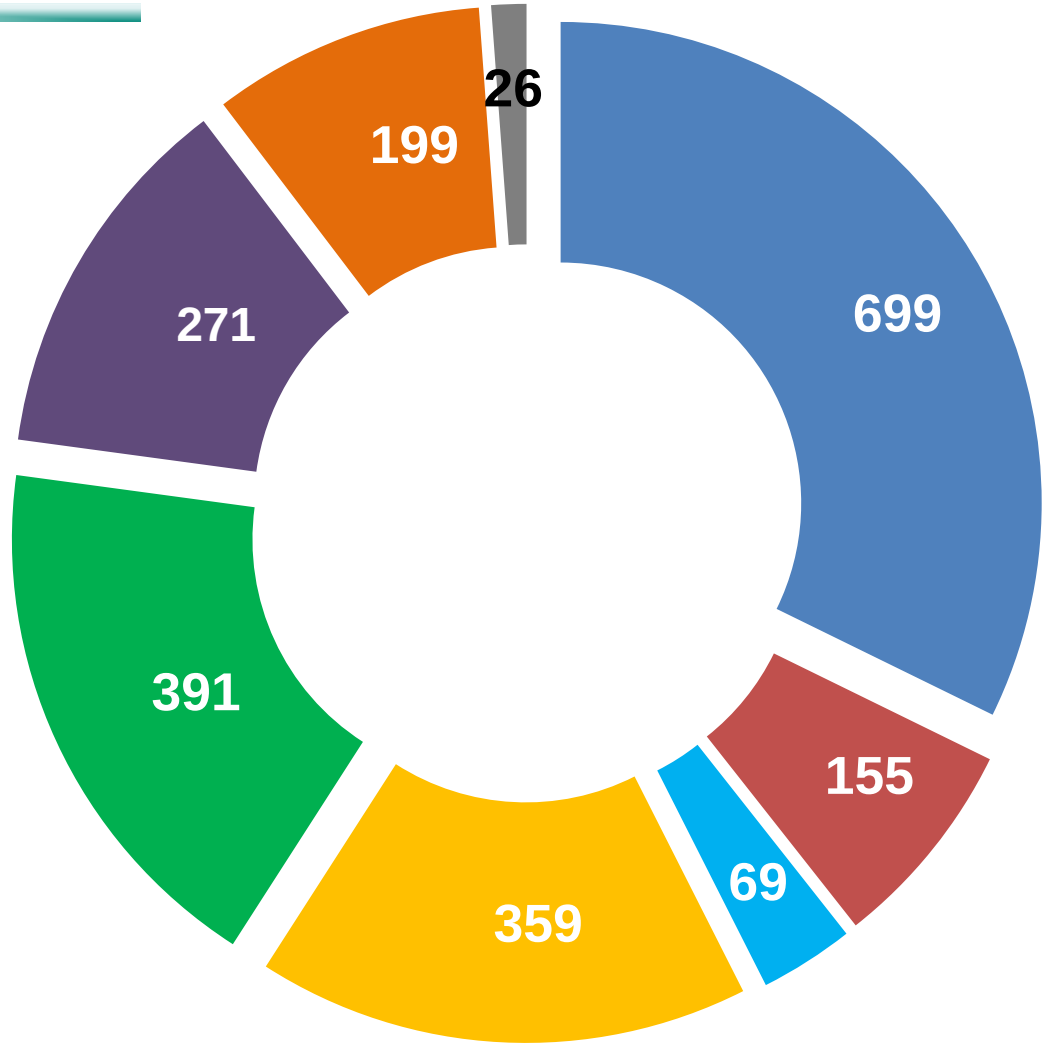

- Lutter contre les pollutions domestiques
- Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
- Lutter contre les pollutions d'origine industrielle
- Lutter contre les pollutions d'origine agricole
- Restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversité
- Economiser et partager l'eau
- Renforcer la gouvernance et mobiliser les acteurs
- Assurer la solidarité internationale

Mobiliser les acteurs et accompagner la gouvernance

La stratégie d'intervention au 12e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- l'instauration d'un **dialogue et de dynamiques territoriales** favorables aux projets « eau »,
- une **convergence des politiques publiques** et la construction de **partenariats** autour d'objectifs partagés,
- une **compréhension** des enjeux et des politiques de l'eau.

Nouveautés du 12e programme :

- mesures sur le milieu marin (cadre DCSMM)
- mesures en continu
- étude de structuration à une échelle supra-communautaire
- études d'émergence de la gouvernance sur les territoires orphelins

25 DISPOSITIFS D'AIDES 9 FICHES ACTIONS

- **Suivis-mesures de la qualité des eaux – 50 à 80%**
- **Études, innovations et RDI – 50%**
- **Animation et coordination – 50% (accords de territoire) - 70% (SAGE)**
- **Études d'émergence de la gouvernance – 70%**
- **Études et missions pour la structuration – 25 à 50%**
- **Études et bilans des démarches territoriales – 50%**
- **Programmes de sensibilisation – 50%**
- **Consultation du public – 70%**
- **Partenariats conventionnés – 50%**
- **Appuis techniques – 50%**

Des aides pour quelles actions ?

100% des Sage ayant réalisé la cartographie croisant les enjeux et les gouvernances

Durée moyenne depuis la dernière révision du Sage (12 ans)

100% des Sage ayant élaboré ou révisé leur feuille de route

Objectifs 2025-2030

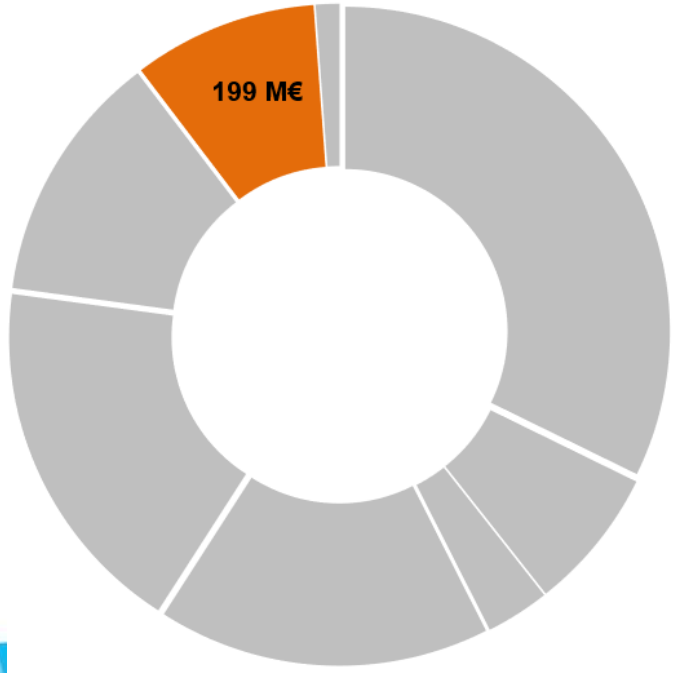

198,8 M€ c'est 9% du programme pour :

- ✓ développer la connaissance
- ✓ sensibiliser pour mieux mobiliser
- ✓ accompagner les gouvernances et structurer la maîtrise d'ouvrage
- ✓ mettre en œuvre les stratégies de territoires
- ✓ construire des partenariats

Accord de territoire

Nouvel outil pour la mise en œuvre de la politique territoriale de l'agence de l'eau => remplace le contrat territorial, l'accord de programmation et de résilience.

Support principal de programmation et de gestion pluriannuelle des actions conclu avec des EPCI et des sites industriels

continuité	changement
Stratégie de territoire : multithématiques	Simplification administrative
1 porteur de projet pour coordonner les maîtres d'ouvrages locaux engagés	Passerelles renforcées entre les programmes d'actions relatifs aux ≠ enjeux du territoire
Durée de 3 ans	

Stratégie + Programme d'actions

- **des objectifs environnementaux partagés sur la durée de l'accord,**
- **une programmation financière pour la réalisation des actions et un calendrier de réalisation**
- **des indicateurs de suivis techniques et financiers,**
- **des règles partagées définissant l'efficience de l'accord et sa poursuite.**

La solidarité entre les territoires et à l'international

350 000 bénéficiaires/an de projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

1% des recettes consacré à l'international

Objectifs 2025-2030

Les agences de l'eau ont une mission de **solidarité avec les territoires ruraux défavorisés**.

La stratégie d'intervention au 12e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- une mise en œuvre **élargie** aux actions du **grand et du petit cycle**,
- un **engagement des collectivités** vers un service public organisé et performant,
- un élargissement des bénéficiaires : les communes éligibles au titre du **zonage FRR** (France ruralités revitalisation) et les industriels éligibles au titre du **zonage AFR** (aides à finalité régionale).

Les actions de **coopérations internationales** => mission de solidarité assurées par les agences de l'eau.

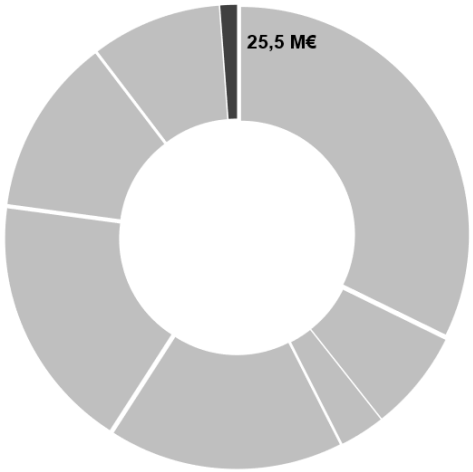

FRANCE RURALITÉS

Nouveau zonage AFR (Aide à Finalité Régionale) 2022-2027

25,5 M€ c'est 1% du programme pour accompagner les projets de développements à l'international.

Des majorations pour les travaux réalisés par les collectivités et industriels éligibles au titre de la solidarité urbain-rural.

La solidarité urbain-rural au 12e programme

=> une politique renforcée pour la 2e priorité du 12e programme

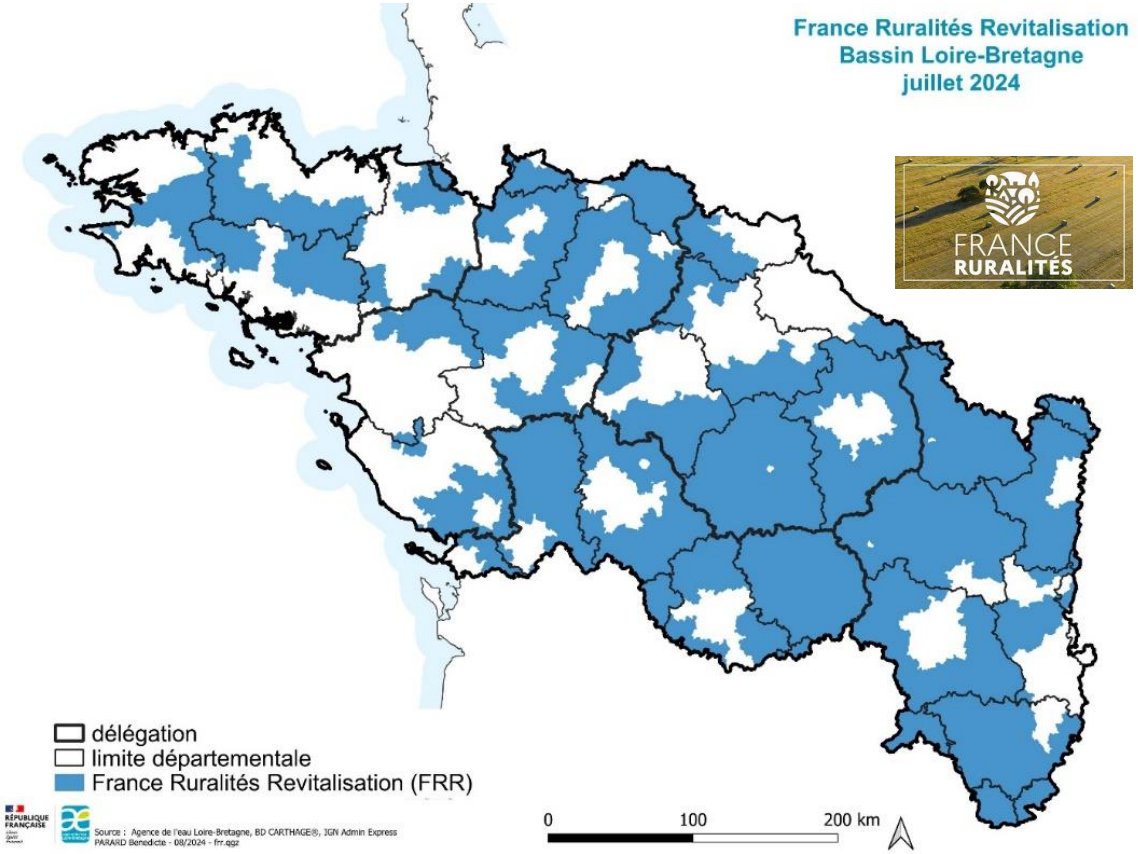

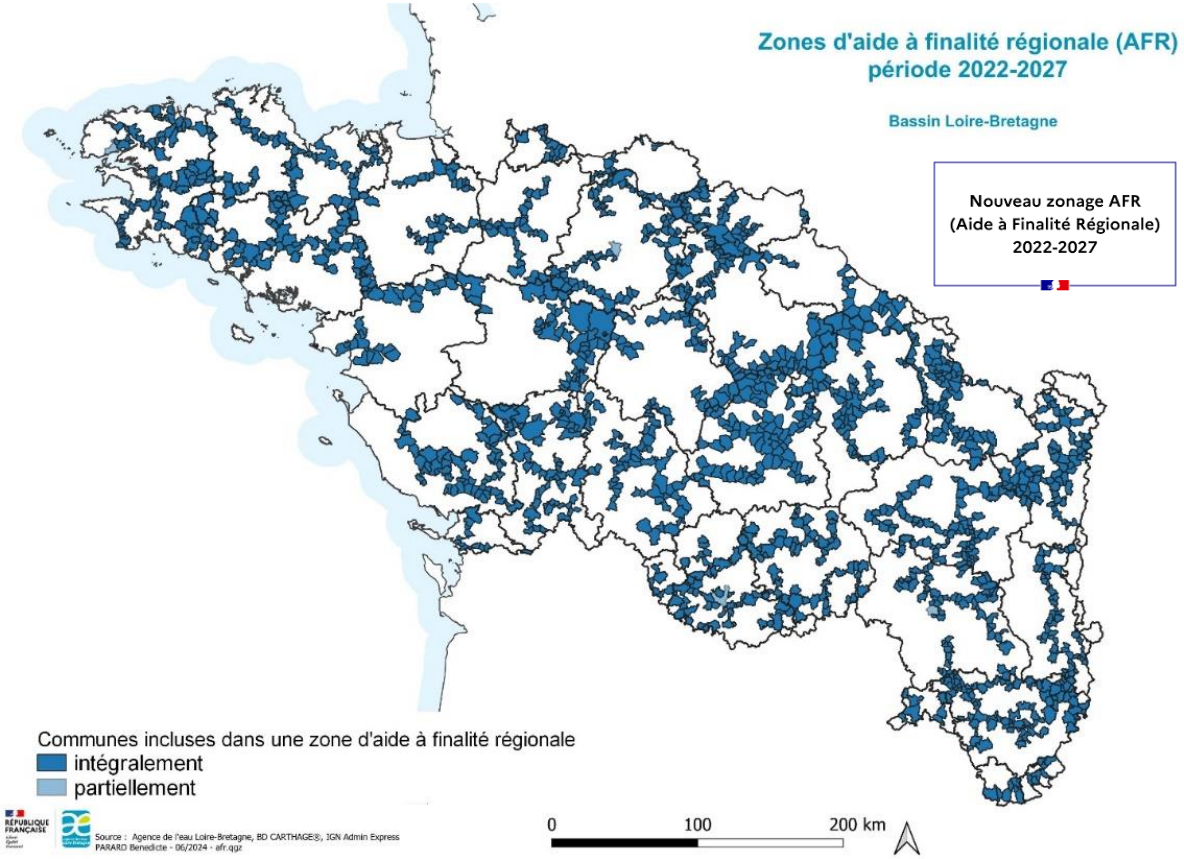

Qualité et fonctionnalités des milieux aquatiques et la biodiversité

La stratégie d'intervention au 12e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- des aides recentrées sur les **masses d'eau en risque**,
- une **approche intégrée** de l'eau à l'échelle de bassin versant ou d'axe pour une meilleure efficience en coordonnant les actions les plus efficaces,
- un objectif renforcé d'**aménager les bassins versants**,
- un **taux d'aide maximal** pour la préservation et la restauration des milieux humides et des habitats et l'effacement d'ouvrage.

Nouveautés du 12e programme :

Préserver et restaurer :

- les milieux naturels littoraux et marins
- la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins

Solidarité urbain-rural

Territoires prioritaires

24 DISPOSITIFS D'AIDES
6 FICHES ACTIONS

- **Études – 50%**
- **Inventaires ZH – 70%**
- **Travaux milieux humides – 70%**
- **Travaux sur cours d'eau – 50%**
- **Travaux sur ouvrages : effacement 70-90% / aménagement 25-50%**
- **Travaux sur habitats – 70%**
- **Dispositifs tampons – 50%**
- **Mesures de sauvegarde POMI – avis CA**
- **Animation – 50%**

Des aides pour quelles actions ?

150 obstacles/an continuité restaurée

500 ha/an de milieux humides acquis

500 km de haies plantées

900 km/an de cours d'eau restaurés

80% du bassin couvert par un inventaire milieux humides

2100 ha/an de milieux humides restaurés

Objectifs 2025-2030

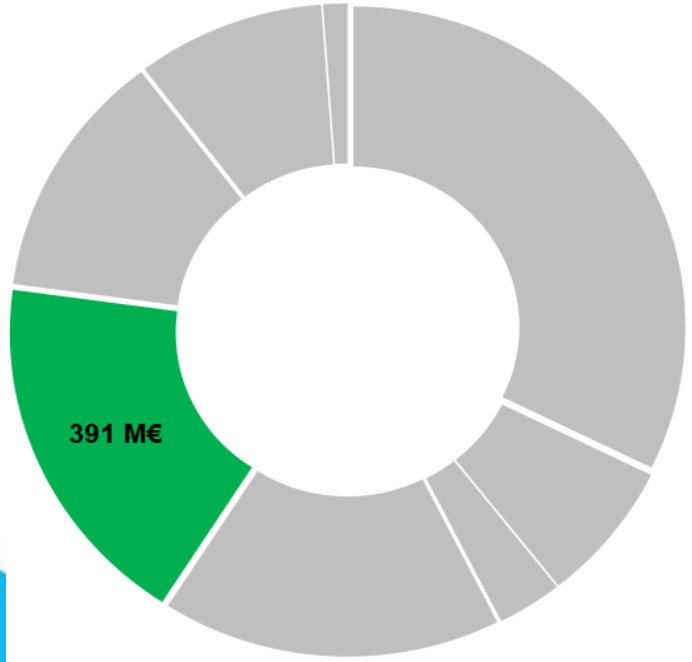

391,4 M€ c'est 18% du programme pour :

- ✓ restaurer les cours d'eau et les milieux humides
- ✓ la continuité écologique
- ✓ lutter contre l'érosion de la biodiversité inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins

Lutter contre les pollutions d'origine domestique

La stratégie d'intervention au 12e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- le financement de **tous les travaux d'amélioration justifiés** dans un schéma directeur,
- une **priorité pour la réduction à la source et à l'infiltration des eaux de pluie** avec des financements importants et aux actions répondant aux objectifs du Sdage,
- une **liste de priorités** (SAP) évolutive pour tenir compte de la concertation de l'état des lieux,
- un **cadre technique plus simple et précis** pour mesurer la diminution des rejets en particulier de phosphore.

Nouveautés du 12e programme :

- Liste de priorités révisée (SAP)
- Fiche action dédiée à la gestion des eaux pluviales
- Prix de l'eau minimum exigé révisé
- Délégataire de service public exclu
- Accord de territoire négocié avec l'EPCI-FP

19 DISPOSITIFS D'AIDES
4 FICHES ACTIONS

- **Études / schémas directeurs / diagnostics - 50%**
- **Travaux de réduction des rejets à la source - 50%**
- **Travaux sur STEU - 25 à 50%**
- **Travaux sur réseaux - 25 à 50%**
- **Autosurveillance - 50%**
- **Travaux d'infiltration des eaux pluviales - 25 à 50%**
- **Animation - 50%**

Des aides pour quelles actions ?

6 plans d'action/ an de réduction des rejets micropolluants

80% des systèmes d'assainissement prioritaires engagés dans des travaux de lutte vs pollutions organiques et microbiologiques

4 millions de m² déconnectés des réseaux

Objectifs 2025-2030

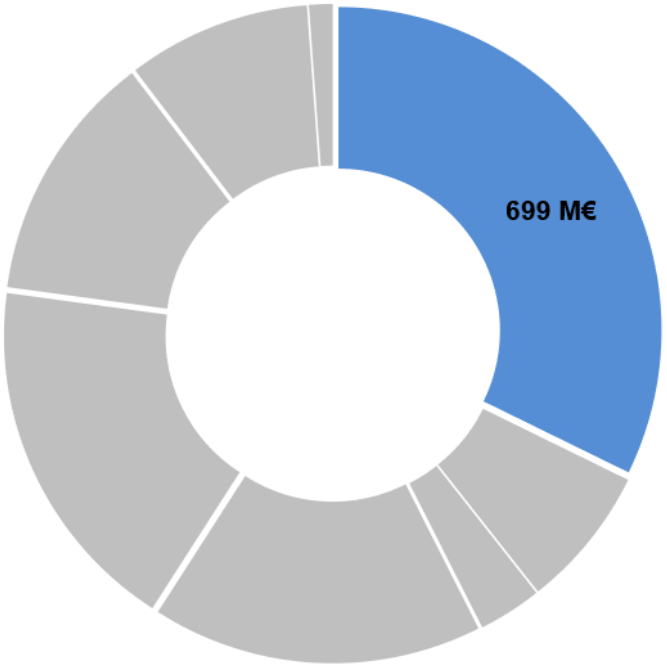

699,4 M€ c'est 32% du programme pour :

- ✓ lutter contre les micropolluants et la pollution organique et microbiologique
- ✓ améliorer la performance des systèmes d'assainissement
- ✓ réduire l'impact des eaux pluviales

Lutter contre les pollutions d'origine industrielle

La stratégie d'intervention au 12e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- le financement de **tous les travaux de réduction significative des flux rejetés**,
- des **aides renforcées** pour les établissements prioritaires industriels (EPI),
- la **priorité aux actions sans regret de réduction à la source** et aux actions répondant aux objectifs du Sdage,
- l'incitation à l'engagement de démarches **transversales intégrant qualité et quantité d'eau**.

Nouveautés du 12e programme :

- Liste de priorités (EPI) macro et micropolluants
- Majoration « sobriété énergétique » possible
- Des accords à négocier

10 DISPOSITIFS D'AIDES 2 FICHES ACTIONS

Études – 50%
Travaux de réduction : à la source 70% ou par traitement 25 à 50%
- **Travaux d'infiltration des eaux pluviales - 25 à 50%**
- **Animation - 50%**

Des aides pour quelles actions ?

100% des actions de réduction des micropolluants des industriels identifiés dans un PAOT engagées

80% des établissements prioritaires industriels engagés dans des travaux de lutte vs pollutions organiques et microbiologiques

4 millions de m² déconnectés des réseaux

Objectifs 2025-2030

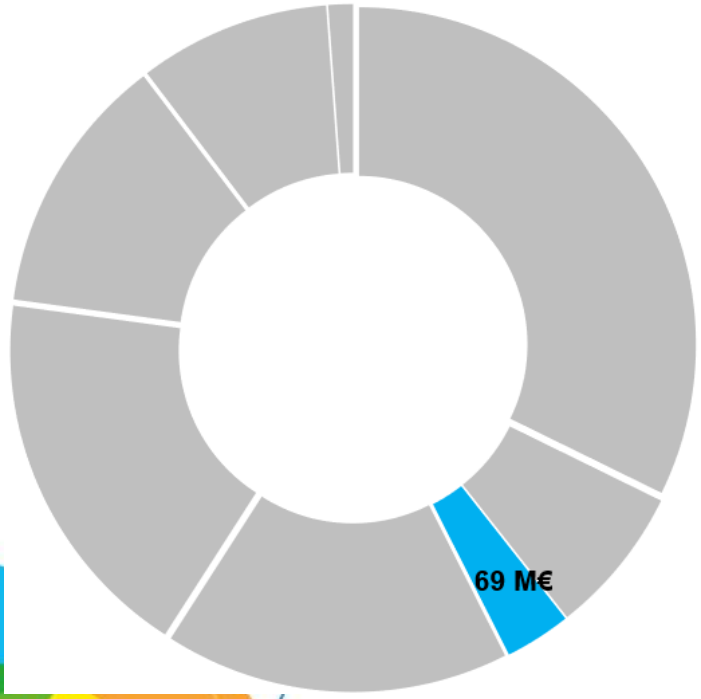

68,7 M€ c'est 3% du programme pour :
- ✓ lutter contre les micropolluants et la pollution organique et microbiologique
- ✓ réduire l'impact des eaux pluviales

Nouveau zonage AFR (Aide à Finalité Régionale) 2022-2027

Lutter contre les pollutions d'origine agricole

La stratégie d'intervention au 12e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- des aides diversifiées et concentrées sur les **aires d'alimentation de captages (AAC) prioritaires et les baies algues vertes**,
- un accompagnement des **filières et territoires** pour soutenir cette transition,
- un objectif renforcé d'**aménager les bassins versants**.

Nouveautés du 12e programme :

- Territoires prioritaires
- Animation pour développer des filières à faible impact sur l'eau
- PSE (paiements pour services environnementaux)

10 DISPOSITIFS D'AIDES 6 FICHES ACTIONS

- **Études – 50%**
- **MAEC,CAB – 50%**
- **PSE – 80%**
- **Investissements filières – 25%**
- **Matériels - équipements**
- **Dispositifs tampons – 50%**
- **Diagnostics, conseils – 50%**
- **Animation – 50%**

Des aides pour quelles actions ?

135 000 ha de surfaces aidées en CAB, MAEC, PSE sur les aires d'alimentation de captages

500 km de haies implantées

Objectifs 2025-2030

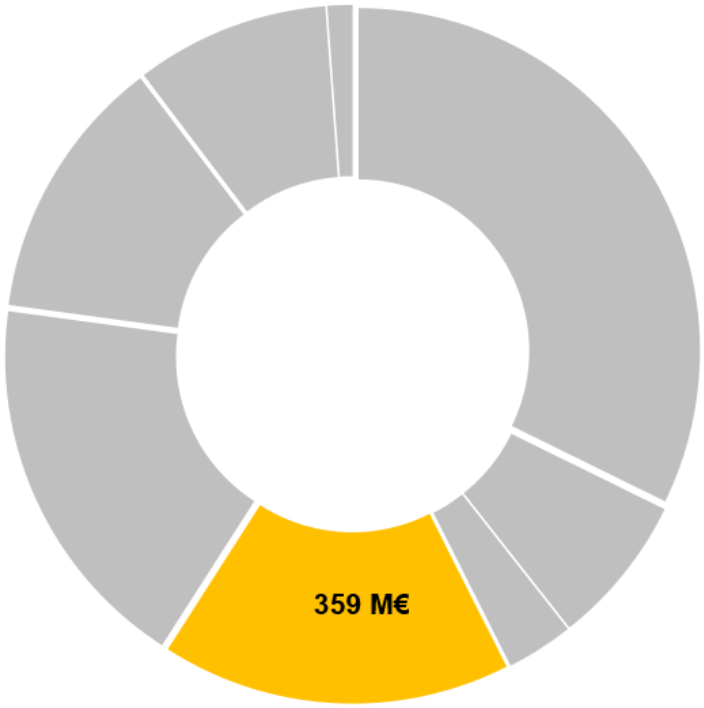

358,9 M€ c'est 17% du programme pour :

- ✓ accélérer la transition agroécologique de l'agriculture
- ✓ accompagner les filières et les territoires
- ✓ aménager les bassins versants

Une gestion résiliente, sobre, concertée de la ressource en eau

La stratégie d'intervention au 12e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- les actions en faveur de la résilience des milieux en développant les **solutions fondées sur la nature**,
- la **sobriété de tous les usages** avec un taux maximal pour les travaux de réduction des besoins en eau,
- un accompagnement du partage de la **connaissance et de la structuration** de gouvernance locale,
- des actions de **retours à l'équilibre** dans les territoires en déficit.

Nouveautés du 12e programme :

- Fin de la tarification dégressive par catégorie
- Ingénierie de la participation et de la concertation
- Approche quantité-qualité promue pour tous les usages

11 DISPOSITIFS D'AIDES
4 FICHES ACTIONS

- **Études – 50%**
- **Analyse HMUC – 70%**
- **Travaux de réduction des besoins – 70%**
- **Travaux de réduction des prélèvements – 50%**
- **Mise en place nouvel OUGC –70%**
- **Ingénierie de la concertation –70%**
- **Création de retenue de substitution – 50%**
- **Déplacement de forages – 50%**
- **Déconnexion de plans d'eau – 50%**
- **Animation – 50%**

Des aides pour quelles actions ?

10 démarches territoriales abouties pour le retour à l'équilibre

1,8 Mm3 de prélèvements réduits

Objectifs 2025-2030

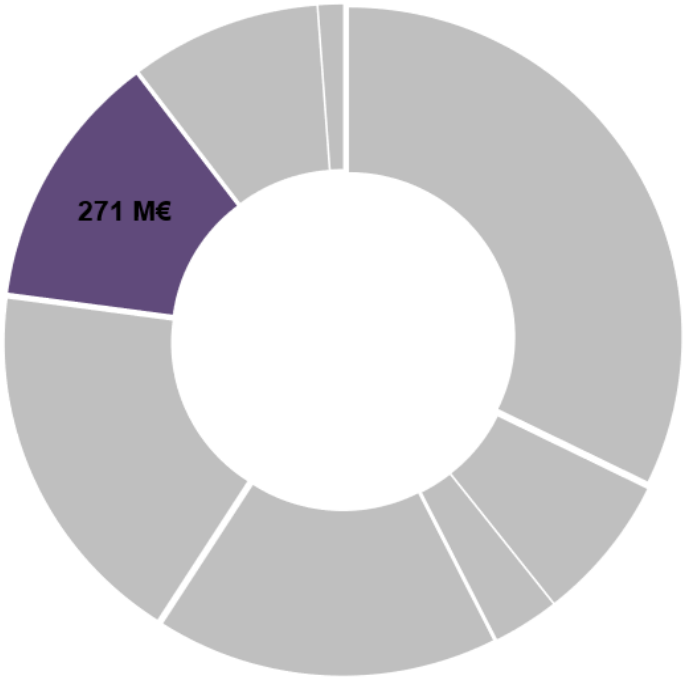

271,4 M€ c'est 13% du programme pour :

- ✓ accélérer les économies d'eau et réduire les prélèvements
- ✓ partager les prélèvements entre usages
- ✓ accompagner le retour à l'équilibre dans les territoires en déficit
- ✓ lutter contre les fuites des réseaux AEP

Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

Nouveautés du 12e programme :

- gestion du risque renforcée = stratégie résilience + sobriété
- prix de l'eau minimum révisé
- abandon de la tarification dégressive par catégorie
- remplacement de canalisations fuyardes

La stratégie d'intervention au 12e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- des aides priorisées sur les **aires d'alimentation de captages prioritaires** pour la prévention, sur les territoires défavorisés pour l'efficacité des ouvrages et la sécurisation de la distribution,
- une articulation renforcée entre le **volet volontaire et le volet réglementaire.**

19 DISPOSITIFS D'AIDES
4 FICHES ACTIONS

- **Études - diagnostics – 50%**
- **Études patrimoniales – 50%**
- **Travaux conformes à la DUP – 25 à 50%**
- **Outils fonciers – 70%**
- **Suivis de la qualité des eaux - 50%**
- **Travaux d'amélioration de la qualité – 25 à 50%**
- **Travaux de sécurisation de la distribution – 50 à 70%**
- **Équipements pour optimiser la lutte contre les fuites – 50%**
- **Remplacement canalisations fuyardes – 25 à 50%**
- **Animation – 50%**

Des aides pour quelles actions ?

135 000 ha de surfaces aidées en CAB, MAEC, PSE sur les aires d'alimentation de captages

600 ha acquis sur les AAC prioritaires

1 Mm3/an de fuites d'eau réduites

80% des AAC prioritaires avec un programme d'actions

Objectifs 2025-2030

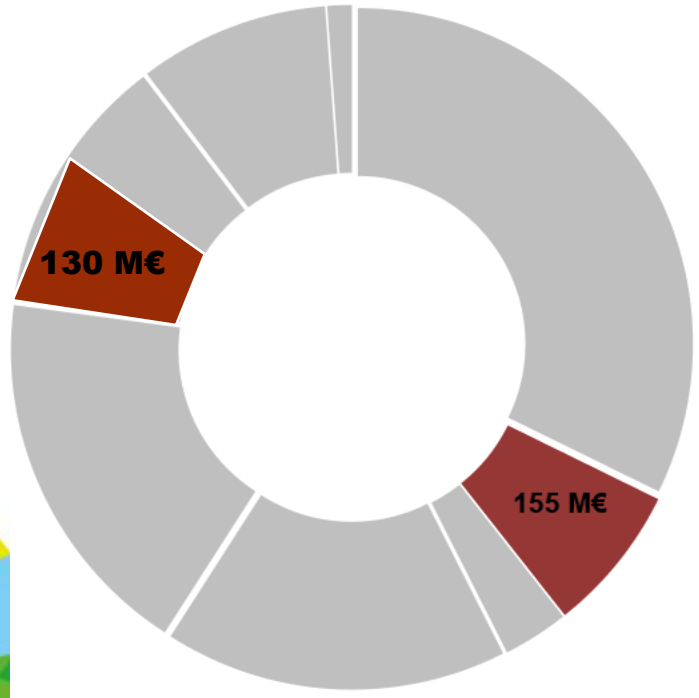

154,5 M€ c'est 7% du programme pour :
- ✓ reconquérir la qualité des eaux de captages
- ✓ améliorer l'efficacité des ouvrages de production et distribution
- ✓ sécuriser la distribution d'eau potable

130 M€ c'est 6% du programme pour lutter contre les fuites des réseaux AEP

Le bon état des eaux et des milieux marins

1700 ha de zones humides rétro-littorales restaurées

400 ha de zones humides rétro-littorales acquises

100 ha d'habitats marins restaurés

30.000 ha/an en CAB, MAEC ou PSE sur les bassins algues vertes

15 collectivités avec un programme de réduction des flux de déchets macroplastiques

80% des systèmes d'assainissement prioritaires engagés dans des travaux de lutte vs pollutions microbiologiques

Objectifs 2025-2030

Situé à l'aval des bassins versants, le littoral est soumis à de nombreuses pressions humaines parfois amplifiées par le dérèglement climatique. Ces pressions proviennent parfois de très loin à l'intérieur des terres. **« Terre » et « mer » sont liées.**

- La stratégie d'intervention au 12e programme sur cet enjeu s'appuie sur :
- réduire l'eutrophisation des eaux littorales,
- restaurer la qualité sanitaire des eaux littorales,
- réduire les pollutions des eaux littorales dues aux micropolluants et aux déchets plastiques,
- préserver et restaurer les milieux naturels littoraux et marins, et la biodiversité associée => 2 dispositifs dédiés,
- renforcer la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le littoral.

Les dispositifs des autres enjeux sont mobilisés pour atteindre ces objectifs.

Les 12 points clés du 12e programme

Ensemble, agissons pour l'eau et construisons l'avenir de nos territoires

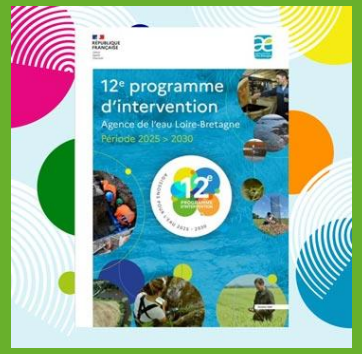

1. **Un programme qui conforte les 2 priorités** que sont l'atteinte du bon état des eaux et la solidarité avec les territoires ruraux.
2. **Un consentement des acteurs du bassin à payer** autour d'une ambition commune pour relever le défi de la transition écologique.
3. **2,43 Mds €** pour faire face au défi climatique, inciter à la sobriété, restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, préserver la biodiversité.
4. Des budgets mobilisés pour **les actions concrètes, en faveur de l'investissement et de l'accompagnement des acteurs.**
5. **Des objectifs clairs chiffrés et mesurables** pour piloter, évaluer notre action collective.
6. La priorisation des financements là où nous pouvons **espérer des résultats concrets avec des aides incitatives.**
7. **Une solidarité urbain-rural élargie** pour accompagner la résilience des territoires ruraux.
8. **Des démarches territoriales renforcées** pour soutenir les acteurs qui se mobilisent et mettent en œuvre des programmes d'actions.
9. Une confiance dans les territoires qui doivent **organiser une gouvernance efficace** pour être mieux accompagnés.
10. S'appuyer sur **des partenariats forts**, construits autour d'objectifs partagés.
11. La connaissance nécessaire pour **éclairer les prises de décisions**.
12. **Sensibiliser aux enjeux de l'eau** pour partager les priorités à tous les niveaux.

Web’rencontres sur le 12e programme

Semaine de Web’rencontres du 3 au 7 février :

« Agir pour l'eau, des solutions et des financements dans le bassin Loire-Bretagne »

Site aides et redevances : accès au 12e programme et à **Rivages le portail de dépôt des demandes d’aides**